

Conseil municipal Compte-rendu du 30 juin

Régie Eau :Renouvellement de canalisations Sogéti propose d'effectuer la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de conduites d'eau potable, route de Saint Victor et route de la Loupe pour un montant de 6400 € HT pour des travaux estimés à 80.000 € HT. Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau sur ces bases.

SDE actualisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable

Le Syndicat Départemental de l'Eau va procéder à l'actualisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable. Le syndicat va lancer la consultation des bureaux d'études début juillet. Le cahier des clauses techniques particulières a été transmis pour information et éventuellement en vue d'obtenir les remarques. Monsieur le Maire rappelle qu'il sera important que le SDE prenne en compte notre demande de captage de secours via l'Enfer sur la Commune de Sablons-sur-Huisne.

Église : point sur les travaux Sur l'arrière, les échafaudages sont retirés. Les travaux seront finis fin juillet (avant les vacances de RTN prévues en Août). Un vitrail a été cassé par l'entreprise d'échafaudage. Un mail a été adressé à M. De Sèze.

Réfection de voirie

Allée piétonne la Poste-chemin d'accès piscine

Comme évoqué lors de la précédente réunion, la réfection de l'allée piétonne allant de la Poste au chemin d'accès de la piscine n'avait pas été chiffrée. Un devis complémentaire a été demandé à Pigeon TP. Il s'élève à 1350.36 € TTC. Le Conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

Chemin de Brouin et chemin des Aunais

Suite au courrier adressé par Monsieur Ringert concernant la réfection du chemin de Brouin, des devis ont été demandés. Le Conseil municipal décide de ne pas revêtir en enrobés ce chemin, toutefois un aménagement sera réalisé. Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Jean-Louis Marchand d'un montant de 2978 € TTC. Ces aménagements seront réalisés en 2018.

Le chemin des Aunais a été empierré lors de la construction du pavillon de M. Main. Les pierres constituant le chemin le rendent non carrossable. Un devis a été demandé pour améliorer la qualité de ce chemin. Le devis de l'entreprise Jean Louis Marchand est retenu à l'unanimité pour un montant de 1750.50 € TTC.

SCI RDD : mesures acoustiques Comme évoqué lors de la précédente réunion, des devis ont été demandés aux acousticiens afin d'effectuer des mesures acoustiques. Le devis de l'APAVE (*groupe spécialisé dans le domaine du contrôle*) d'un montant de 1805 € HT établi pour l'évaluation de la gêne sonore de la boulangerie et du traiteur et les mesures d'isolement de jour est accepté à l'unanimité.

Suite aux travaux des fissures ont été constatées dans la salle de bains de Mme Parenty. Le Conseil municipal décide de confier à l'entreprise Leduc la réalisation des retouches de peinture sur les murs et le plafond pour un montant de 942.88 € TTC.

Formation AIPR (*autorisation d'intervention à proximité des réseaux*) Avant d'intervenir sur le réseau d'eau pour la réparation d'une fuite (par exemple), afin d'agir en toute sécurité, une autorisation d'intervention à proximité de réseaux aériens ou souterrains doit être obtenue. Une formation des agents est obligatoire. Deux propositions ont été faites par l'APAVE. Le conseil municipal opte pour la formation à Bretoncelles de 8 personnes maximum pour la somme de 1140 € TTC. Cette formation sera proposée aux communes voisines pour compléter l'effectif bretoncellois.

Bibliothèque : convention de fonctionnement d'une médiathèque/Projet

La médiathèque départementale propose de signer une convention avec la commune.

Cette convention définit les engagements des parties et les conditions d'octroi des services, de l'aide technique et financière du Département de l'Orne, à travers les missions de la médiathèque départementale à la Commune de Bretoncelles pour la création, le développement et la gestion de sa médiathèque.

Monsieur le Maire a rencontré M. Fiche, Directeur de la Médiathèque départementale afin d'évoquer le 'désherbage' qui a été effectué à la bibliothèque de Bretoncelles. M. Fiche rédigera un document qui sera publié dans le prochain Petit Journal pour expliquer ce 'désherbage'.

Afin de toucher un public plus large, il va être nécessaire de moderniser de la bibliothèque. Une première réunion avec les bénévoles sera prévue pour évoquer les évolutions qui pourraient éventuellement être mise en place. M. le Maire évoque l'installation d'une liaison en verre entre la bibliothèque et la salle de conférences et demande aux conseillers municipaux de l'audace sur ce projet.

Demande de M. Rousseau, la Grande Forêt Monsieur Benoît Rousseau a posé une barrière afin de fermer sa propriété. Toutefois, il s'approprie le bout du chemin communal, tout en laissant un emplacement suffisamment grand sur son terrain pour permettre aux véhicules de faire demi-tour.

Avant de légaliser l'échange de terrain, il est nécessaire de déclasser la voie communale en chemin rural, de lancer l'enquête publique. Le bornage devra être effectué, il est à la charge de M. Rousseau (ainsi que l'enquête publique). Cette proposition sera transmise à M. Rousseau qui devra l'accepter avant le lancement de la procédure.

Eau et Assainissement : admission en non valeurs À la demande de la Trésorerie, il est nécessaire d'admettre en non valeur des factures de 2011 et 2012 impayées et irrécouvrables pour un montant de 175.47 € TTC (eau) et de 222.09 € TTC (assainissement), ce que le Conseil municipal accepte.

Loyer les Petits Fours Il est indiqué dans le bail signé auprès de Maître Lecerf que la location aux Petits Fours commence le 21 mars 2017. Or, les preneurs n'ont pu réellement disposer du bien qu'à compter du 1^{er} avril. Monsieur le Maire propose de ne pas facturer du 21 au 31 mars 2017. Le Conseil municipal décide de ne pas facturer le loyer pour la période du 21 mars au 31 mars 2017.

Communauté de Communes Cœur du Perche :

Réfection du parking du gymnase

La CdC a en charge les travaux d'entretien sur la voirie revêtue (notamment le renouvellement de la couche superficielle d'usure, et la commune conserve la compétence voirie sur les places piétonnes ou de stationnement (parking).

Afin d'optimiser la réalisation des travaux, il est proposé que la commune mandate la CdC pour réaliser un chantier, sous la maîtrise d'ouvrage unique, qui comprend les travaux à la charge des deux collectivités.

La CdC et la commune doivent intervenir conjointement pour la réalisation de travaux sur le parking du gymnase (la zone de circulation pour la CdC et la zone de stationnement pour la Commune. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention qui a pour objet de mandater la CdC pour la réalisation des travaux pour lesquels la commune est compétente. La CdC devra y procéder au nom et pour le compte de la commune. Le coût des travaux estimatifs à la charge de la commune est de 11484 € HT (révision possible selon les surfaces réellement exécutées).

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Un virement de crédits est nécessaire de l'article 2188 (vidéoprotection) à l'article 2315 Installation matériel et outillage techniques.

Transferts de pouvoirs de polices attachés à l'exercice des compétences

Dans les domaines déterminés par la loi, les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribués au Président de l'intercommunalité. La Loi permet cependant aux Maires de s'opposer à ce transfert automatique dans les 6 mois qui ont suivi l'élection du Président. M. le Maire de Bretoncelles s'est opposé aux transferts.

Le transfert de pouvoir de police « spéciale » n'aura donc pas lieu et le Président de la CdC confirme sa volonté de renoncer dans chacun des domaines déterminés par la loi (assainissement, collecte des déchets ménagers, accueil et habitat des gens du voyage, voirie, habitat, sécurité des manifestations culturelles et sportives, défense extérieure contre l'incendie) et dans chacune des 12 communes, à ce transfert.

FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) et FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources)

La CdC devrait prendre en compte la FPU pour 2018. La recette relative à la taxe professionnelle sera perçue par la CdC et reversée au centime à la commune. Le but étant que toutes les taxes de la CdC soient au même taux. Une commission appelée CLECT (*commission locale d'évaluation des charges transférées*)

composée d'un représentant de chaque commune se réunira pour définir les charges à transférer à la Communauté de Communes.

Le FNGIR pourrait également être pris en charge par la CdC ce qui entrainerait une augmentation du CIF (coefficient d'intégration fiscale) de la CdC donc une augmentation des dotations de l'Etat. Les taxes de la commune seront diminuées du montant du FNGIR. (89.000 €)

A l'Office du tourisme, M. Lhuillier a été réélu président pour trois ans

Cantine : L'appel d'offres a été lancé. La décision finale sera prise le 10 juillet

Projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de l'Huisne révisé : pour information

Le 17 janvier 2017, la Commission locale de l'eau a validé le projet de SAGE du bassin de l'Huisne révisé. Ce dernier met en avant de nouveaux enjeux de l'eau pour le bassin versant, telles que la lutte contre l'érosion des sols et la gestion quantitative de la ressource en eau. L'objectif d'atteinte du bon état des eaux restant l'objectif stratégique pour le bassin versant.

Les règles énoncées sont :

- - Limiter le recours du curage du lit des cours d'eau
 - - Consolider ou protéger les berges par l'emploi de méthodes douces
 - - Interdire la destruction des zones humides
 - - Limiter la création de nouveaux plans d'eau
 - - Encadrer la réalisation d'ouvrages dans les zones d'expansion de crues Monsieur Chevée
- intervient sur GEMA (*Gestion des milieux aquatiques*) GEMA est une compétence obligatoire des CdC mais elle pourrait être confiée au Parc Naturel. Les CdC Mortagne et Val d'Huisne ne sont pas favorables à la gestion par le parc. Si chaque CdC gère, un manque de cohérences sera rencontré. Le coût supporté sera d'environ 4 € par habitant.

Camion-benne : réparation ou remplacement

La boîte de vitesse du camion-benne (Jumper) est cassée. Le devis pour la réparation s'élève à 6083.75 € TTC. Compte tenu de la valeur de ce camion (moins de 1500 € HT) et de l'incertitude quant à la pérennité de la réparation, le choix d'un nouveau véhicule semble judicieux. Plusieurs solutions sont proposées :

Proposition	Réparation	Prix HT	KM	Reprise
IVECO		16500	95000	0
IVECO		14583	120000	0
RENAULT MAXITI		12666	95000	0
RENAULT NEUF DB		29523	0	0
ORNE AUTO				1416
ACTUEL	5000 HT	0	175000	500

Mise en place d'une couverture sur la piscine : Afin de constituer le dossier de permis de construire, il est nécessaire d'avoir recours à un architecte. M. Sébastien Garnier propose de réaliser cette mission pour la somme de 1380 € TTC, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité. Une subvention de 40 % a été accordée par la Région (via le Pays Perche). Une subvention DETR sera demandée l'année prochaine.

La Commission Jeunesse réfléchira sur les équipements de la piscine : toboggan...

L'objectif est d'accueillir une nouvelle clientèle sur notre site.

Réfection des murs de la boucherie : Suite à un contrôle des services vétérinaires, l'entreprise Rongère a réalisé les travaux à la boucherie pour la somme de 6399.62 € TTC.

Régie Eau :

Décision modificative

Une annulation sur titres antérieurs est nécessaire afin de rembourser M. Germain suite à une facturation des m3 consommés alors qu'il s'agissait d'une fuite sur les canalisations. Il est nécessaire de prévoir 500 € au 673 titres annulés et la même somme au 70111, vente d'eau. Le Conseil prend cette décision modificative à l'unanimité.

Demande d'EB CLEAN Daniel chevée quitte la salle de réunions. Mme Berteau-Pigeon demande l'application d'un tarif réduit sur la consommation d'eau et la facturation d'assainissement pour la station de lavage. Si une réduction devait être appliquée pour cette activité qui a une forte consommation, il faudrait aussi l'appliquer à d'autres consommateurs tels que les agriculteurs... Le conseil municipal décide de ne pas accéder à cette demande.

Régie Assainissement : Inspection télévisée vidéo

Il est indiqué dans le diagnostic d'Egis (*société d'ingénierie de la construction et de l'aménagement des territoires*), dans le tableau de hiérarchisation des travaux que la résidence La Donnette est concernée par trois ruptures avec effondrement dont une importante. Il a été préconisé le remplacement de deux tronçons soit 52 ml. Le montant des travaux était estimé à 28000 € HT et classé en priorité 2. Il faudrait réaliser éventuellement une Inspection Télévisée et vidéo sur ce réseau. Le coût estimatif de cette inspection serait de 5000 € HT. Les inspections ont déjà été faites par Egis, il n'est donc pas nécessaire de recommencer.

Local technique : système de désenfumage

Le système de désenfumage du local technique ne fonctionne pas. Des devis ont été demandés pour remédier au problème. Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Gareau Feu pour un montant de 576.24 € TTC

Nom pour l'école

Lors de la réunion du 3 mars 2017, l'attribution d'un nom à l'école de Bretoncelles avait été évoquée. Le conseil avait opté pour « l'école de la Donnette », mais aucune délibération n'avait été prise. Monsieur le Maire propose qu'une délibération soit prise en ce sens.

Il n'y aura pas de modification de l'organisation scolaire pour la rentrée 2017. Une commission se réunira pour voir ce que l'on fera l'année 2018-2019 : semaine de 4 jours, TAP (plus pris en charge par l'état) ; Une décision sera à prendre au conseil d'école de février 2018.

Marché de producteurs : demande de Céronne Denis Céronne demande la prise en charge de la moitié du coût d'adhésion à la Chambre d'agriculture, ce que le Conseil municipal accepte.

Pétition : Bas de Jonville.

Les habitants de ce hameau se plaignent du mauvais entretien du chemin et des poteaux restants suite aux travaux d'effacement des réseaux. L'enrobé sera à refaire l'année prochaine.

La Dougère : La DDT (*direction départementale des territoires*) admet que les limitations de vitesse différentes sur la route entre la sortie de Bretoncelles et la Dougère ne sont pas cohérentes. Une nouvelle proposition sera faite par la DDT.

Plaisance : les habitants de Plaisance se plaignent de la vitesse et du manque de protection pour les enfants. Hors agglomération, la DDT préconise une alternance de brise vue et de petites barrières.

Rte de st victor : la DDT va prêter des balises pour faire un essai de rétrécissement de la voie

Personnel :

Léo Quesnel est en arrêt maladie. Afin de pallier en partie au manque de personnel (Léo et congés), Monsieur le Maire propose de recruter Philippe Riguet en juillet et août pour 20 h par semaine.

Piscine : Killian Gauthier est recruté pour tenir la caisse au mois d'août.

Agence française pour la biodiversité :

Une opération de connaissance sera organisée par le délégation interrégionale Nord-Ouest de l'Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA), en présence du service départemental de l'Orne le jeudi 6 juillet 2017 selon les modalités suivantes :

- caractérisation physique du milieu « la Corbionne »
- sur Bretoncelles

Révision des zones défavorisées simples

D'après les informations transmises par M. Lenoir, le Pays Perche Ornais est inclus dans le projet de zonage en totalité. Toutefois, la Commission Européenne ne s'est pas encore prononcée sur les propositions françaises. En ce qui concerne Bretoncelles, la commune répondait déjà aux critères définis au niveau européen pour être maintenue en zone défavorisée. Affaire à suivre...